

# Dissolution de BarakaCity : ses avocats vont saisir le Conseil d'État

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 29 min

Les avocats de l'association BarakaCity, dont le Conseil des ministres a prononcé mercredi 28 octobre la dissolution, ont annoncé avoir reçu mandat pour «*contester en urgence*» cette décision devant le Conseil d'État.

Dans un communiqué, Maîtres William Bourdon et Vincent Brengarth estiment que «*tant les griefs formulés - sans lien avec les activités humanitaires de l'association - que la procédure suivie établissent le caractère brutal et discrétionnaire d'une telle décision*». Rappelant que «*des investigations judiciaires extrêmement poussées avaient été diligentées pour aboutir à un classement sans suite*», ils considèrent que «*l'autorité publique semble par conséquent faire fi de cette réalité, pour à nouveau cibler l'association à la suite d'un attentat avec lequel elle n'a strictement aucun lien et qu'elle a condamné fermement*».

Ils font valoir que la décision du Conseil des ministres «*conduit l'association, qui n'existe théoriquement plus, à s'organiser pour transférer en urgence son patrimoine et les contrats de travail de ses 47 salariés*». La mesure gouvernementale «*insécurise les 2 millions de personnes à travers le monde qui bénéficient des aides de l'association humanitaire, en plus de jeter l'émoi au sein de la communauté musulmane en France et à l'international*», ont ajouté les deux avocats.

L'ONG a été dissoute au motif que, selon les autorités, elle *«incitait à la haine, entretenait des relations au sein de la mouvance islamiste radicale, se complaisait à justifier des actes terroristes»*.